

Réforme de l'évaluation de la recherche : les dix engagements de l'accord européen

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°259063 - Publié le 20/07/2022 à 13:16

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 21/07/2022 à 11:25



© Bacho12345 | Dreamstime.com

« Nous convenons de la nécessité de réformer les pratiques d'évaluation de la recherche. Notre vision est que l'évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche reconnaisse les divers résultats, pratiques et activités qui maximisent la qualité et l'impact de la recherche. »

C'est ce qu'indique l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche, finalisé par plus de 350 organisations européennes, coordonné par Science Europe et l'EUA ([European University Association](#)) avec le soutien de la Commission européenne, rendu public le 20/07/2022.

« Pour cela, il faut fonder l'évaluation principalement sur un jugement qualitatif, pour lequel l'examen par les pairs est central, soutenu par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs. Cette approche est fondamentale, entre autres, pour :

- décider quels chercheurs recruter, promouvoir ou récompenser,
- sélectionner les propositions de recherche à financer,
- et identifier les unités et organismes de recherche à soutenir. »

L'accord se concentre sur les défis liés à la réforme de l'évaluation des chercheurs, des projets, unités et organismes de recherche. Il ne prend pas en compte les performances de la recherche au niveau national. Les évaluations des performances des institutions, qui portent souvent sur des activités autres que la recherche, ne relèvent pas du champ d'application de cet accord.

« Nous nous engageons à réaliser la réforme par l'intermédiaire d'une coalition d'organismes de financement et d'exécution de la recherche, d'autorités et d'agences d'évaluation nationales et régionales, ainsi que d'associations des organisations susmentionnées, de sociétés savantes et d'autres organisations pertinentes, de portée mondiale. »

Dix engagements accompagnés d'une boîte à outils

L'accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche rapporte dix engagements. Il comporte en annexe une « boîte à outils » destinée à soutenir les engagements, qui fera l'objet d'« un développement continu ». Celle-ci suggère notamment :

- l'utilisation d'un « CV narratif pour les institutions » ;
- un examen par les pairs ouvert (non-anonyme) pour améliorer la transparence de l'évaluation ;
- ou encore la fixation d'une « règle d'or » consistant à utiliser « des indicateurs quantitatifs pour les éléments quantitatifs (si c'est ce qu'il

convient d'évaluer) : publications, financement, citations et étudiants, et des indicateurs qualitatifs (tels que des études de cas, des récits ou des déclarations) pour les éléments qualitatifs : excellence, qualité, valeur, impact ».

Les dix engagements de l'accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche et des exemples d'outils ou des options à considérer pour les appuyer.

1 à 10 sur 10

1

Rang	Engagements	Exemples d'outils / options à considérer
1. Engagements fondamentaux		
Engagement 1	Reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche, en fonction des besoins et de la nature de la recherche	• Permettre une plus grande diversité dans les parcours et les profils de carrière en reconnaissant des compétences et des talents plus variés. • Utiliser des approches permettant aux universitaires de s'imposer dans un ou plusieurs domaines d'études clés qui sont importants pour eux, et permettre à leur domaine d'expertise d'évoluer au cours de leur carrière. • Utiliser une approche par portfolio pour tester les compétences ou la progression dans différents domaines pertinents pour le rôle du chercheur. • Envisager des actions spécifiques dans le cadre du manifeste de Leiden. • Explorer les options d'évaluation ; avec pour règle d'or l'utilisation des indicateurs quantitatifs pour les éléments quantitatifs (si c'est ce qu'il convient d'évaluer) :
Engagement 2	Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est central, soutenue par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs	- publications, financement, citations et étudiants, - et des indicateurs qualitatifs (tels que des études de cas, des récits ou des déclarations) pour les éléments qualitatifs : excellence, qualité, valeur, impact, et être très prudent dans l'utilisation d'indicateurs quantitatifs pour les éléments qualitatifs. • S'engager activement dans la recherche sur les travaux de recherche et en tirer des enseignements afin de développer de nouvelles métriques améliorées, et examiner la pertinence de leur utilisation.
Engagement 3	Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des mesures basées sur les revues et les publications en particulier les utilisations inappropriées du facteur d'impact des revues (JIF) et du h-index	• Prendre en considération les actions spécifiques décrites dans la Dora (Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche) et le Manifeste de Leiden.
Engagement 4	Éviter l'utilisation des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche	• Envisager des actions spécifiques décrites dans les outils d'Inorms (Réseau international des sociétés de gestion de la recherche) pour repenser les classements mondiaux des universités. • Prendre en compte les recommandations du rapport Metric Tide.
2. Engagements de soutien		
Engagement 5	Engager des ressources pour réformer l'évaluation de la recherche selon les besoins pour réaliser les changements organisationnels	
Engagement 6	Examiner et développer les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche : - pour les unités et les organisations : avec la participation directe des organismes de recherche et des chercheurs à tous les stades de leur carrière, examiner et élaborer des critères d'évaluation des unités de recherche et des organismes de recherche, tout en favorisant l'interopérabilité ; - pour les projets et les chercheurs : avec la participation directe des chercheurs à tous les stades de leur carrière, examiner et mettre au point des critères, des outils et des processus d'évaluation des projets de recherche, des équipes de recherche et des chercheurs qui soient adaptés à leur contexte de d'application.	• Pour les unités et les organisations : envisager un « CV narratif pour les institutions » qui pourrait inclure des études de cas sur la façon dont le partage précoce des données ou les efforts de collaboration ont abouti à la production de connaissances, par exemple d'autres personnes s'appuyant sur des données partagées ou une collaboration menant à des résultats ou des impacts qui n'auraient pas été obtenus autrement. • Pour les projets et les chercheurs : piloter des critères, outils et processus d'évaluation nouveaux ou alternatifs (par exemple des formats de CV narratif, basé sur les compétences ou basé sur les preuves, la diversification des carrières de recherche et la progression de carrière associée).

Rang	Engagements	Exemples d'outils / options à considérer
Engagement 7	Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et fournir une communication transparente, des conseils et une formation sur les critères et les processus d'évaluation ainsi que sur leur utilisation ; ainsi que sur leur utilisation.	• Organiser des webinaires pour informer les candidats des processus d'évaluation et permettre des questions-réponses. • Fournir une formation, des conseils et un soutien aux panels d'évaluation, aux comités et aux jurys. • Publier des pages web et des rapports pour communiquer sur la transparence des processus d'évaluation de la recherche. • Assurer la transparence des processus d'évaluation de la recherche - de bons exemples de promotion de la transparence comprennent : des réglementations strictes sur les conflits d'intérêts, des procédures de droit de réponse des candidats et un examen par les pairs ouvert (non anonyme). • Créer des consortiums d'évaluation nationaux, prendre en compte des consortiums nationaux existants pour réformer l'évaluation responsable : en Finlande, en Norvège et aux Pays-Bas. • Encourager un débat international sur la valorisation et les récompenses.
Engagement 8	Échanger des pratiques et des expériences pour permettre un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la coalition.	
Engagement 9	Communiquer les progrès réalisés en matière d'adhésion aux principes et de mise en œuvre des engagements.	
Engagement 10	Évaluer les pratiques, les critères et les outils sur la base de preuves solides et de l'état de l'art de la recherche sur la recherche, et rendre les données ouvertement disponibles pour la collecte de preuves et la recherche.	
1 à 10 sur 10		1
Source(s) : EUA, Science Europe		

Mise en œuvre de la réforme : 11 étapes suggérées

Étape 1

Description

Allouer des ressources, que ce soit en termes de capacité ou de budget, pour s'engager activement dans le processus de réforme.

Outils / options à considérer

- Créer un comité de politique d'évaluation au sein de votre organisation

Étape 2

Description

Communiquer votre intention de réformer, expliquer comment vous avez commencé le processus de révision ou de développement des critères, des outils et des processus conformément aux engagements fondamentaux.

Outils / options à considérer

- Prendre en compte le cadre Scope pour l'évaluation de la recherche (« Start, context, options, probe, evaluate ») d'Inorms (Réseau international des sociétés de gestion de la recherche)

Étape 3

Étape 3

Description

- Évaluer les pratiques d'évaluation actuelles en termes d'alignement avec les principes et les engagements, considérer également ce qui fonctionne bien actuellement et comment cela peut être conservé parallèlement à toute nouvelle pratique.
- Réévaluer à intervalles fixes, chaque fois que de vastes réformes des évaluations sont mises en œuvre, ou lorsque des problèmes sont identifiés.

Outils / options à considérer

- Prendre en compte l'approche de l'initiative HuMetricsHSS pour l'évaluation basée sur la valeur et le cadre Scope ;
- envisager de revoir la fréquence des évaluations ;
- envisager de rationaliser les formulaires de candidature pour saisir les détails récurrents de la candidature (par exemple, le lien vers Orcid).

Étape 4

Description

Faire participer les personnes évaluées à l'élaboration et à la conception des critères et des processus d'évaluation, travailler avec les chercheurs pour permettre la prise en compte des différences entre les disciplines et les niveaux de carrière.

Outils / options à considérer

- Prendre en compte le cadre Scope pour l'évaluation de la recherche (« Start, context, options, probe, evaluate ») d'Inorms (Réseau international des sociétés de gestion de la recherche)

Étape 5

Description

Développer les critères, outils et processus d'évaluation existants et en concevoir de nouveaux avec les évaluateurs et les personnes évaluées.

Outils / options à considérer

- Prendre en compte l'évolution future de HRS4R en tant que mécanisme susceptible de soutenir les établissements dans l'élaboration de processus de recrutement ;
- prendre en compte la checklist OTM-R (Open, transparent and merit-based recruitment of researchers) pour les institutions ;
- déterminer quand tester des aspects spécifiques dans le cadre du processus, par exemple, que faut-il inclure dans les documents de candidature ? Dans les entretiens ? Ou dans d'autres parties du processus ? ;
- examiner la pertinence des indicateurs quantitatifs et qualitatifs : utiliser des indicateurs quantitatifs pour les aspects quantitatifs et des indicateurs qualitatifs pour les aspects qualitatifs ;
- diversifier les indicateurs (badges de la science ouverte ; Publons, Orcid, examen par les pairs ouvert ; Credit ; lignes directrices pour l'établissement de rapports, par exemple le réseau Equator) et métriques (Altmetrics, PlumX) ;
- envisager la mise en place d'une loterie pour les demandes de financement après examen par les pairs.

Étape 5.1

Description

Tenir compte de la diversité des contributions

Étape 5.1

Outils / options à considérer

- Envisager des formats de CV qui permettent de prendre en compte les diverses contributions à la connaissance, à la formation et au développement d'autres chercheurs, à la communauté de recherche au sens large et à la société ;
- valoriser des activités diverses (activités de transfert de connaissances, formation et encadrement des chercheurs, actions d'engagement public, actions contribuant à une culture de recherche positive, engagement avec les principales parties prenantes, par exemple les patients, les professionnels, les décideurs politiques) ;
- valoriser des résultats diversifiés (ensembles de données Fair, études de réplication, rapports enregistrés, prépublications) dans différentes langues, conformément à l'initiative d'Helsinki ;
- valoriser des impacts divers ;
- envisager de limiter le nombre de résultats évalués (abandonnez les listes de résultats au profit d'une sélection limitée de réalisations clés et des raisons de leur importance).

Étape 5.2

Description

Tenir compte de la diversité des pratiques - Robustesse de la recherche et du processus de recherche

Outils / options à considérer

- Évaluer l'alignement sur les valeurs d'intégrité de la recherche ;
- valoriser la connaissance d'une conception expérimentale rigoureuse ;
- valoriser les contributions telles que l'examen par les pairs et les rôles éditoriaux ;
- valoriser le travail d'équipe et la collaboration ;
- valoriser les résultats associés à une recherche robuste, ouverte et transparente (ensembles de données Fair, études de réplication, rapports enregistrés, prépublications).

Étape 5.3

Description

Tenir compte de la diversité des pratiques - Ouverture et transparence de la recherche et du processus de recherche

Outils / options à considérer

- Tenir compte de la recommandation de l'Unesco sur la science ouverte ;
- valoriser les activités associées à l'ouverture (formation, sensibilisation, partenariats pour l'établissement de priorités, vulgarisation) ;
- valoriser les résultats associés à l'ouverture (ensembles de données Fair, prépublications, logiciels ouverts, codes ouverts, traductions).

Étape 5.4

Description

Tenir compte de la diversité des pratiques - Inclusivité de la recherche et du processus de recherche

Étape 5.4

Outils / options à considérer

- Valoriser l'inclusion des parties prenantes dans le processus de recherche, de la définition des questions de recherche prioritaires à l'application des connaissances ;
- tenir compte de la diversité dans les équipes de recherche à tous les niveaux et dans le contenu de la recherche et de l'innovation ;
- tenir compte de la dimension EDI (Équité, diversité, inclusivité) :
 - prendre en compte les références 360 ou organisationnelles plutôt qu'individuelles,
 - inclure une formation sur les préjugés implicites et inconscients dans la formation des évaluateurs,
 - envisager la mise en place d'une loterie après l'examen par les pairs pour les demandes de financement,
 - envisager l'occultation du sexe et d'autres données sujettes aux préjugés par exemple en déplaçant les antécédents scolaires vers le bas dans les demandes de financement ;
- inclure une déclaration EDI dans les processus d'évaluation."

Étape 5.5

Description

Envisager diverses activités, notamment l'enseignement, le leadership, la supervision, la formation et le mentorat, selon la nature de chaque discipline de recherche.

Outils / options à considérer

- Évaluer les compétences pertinentes pour un rôle donné ;
- tenir compte de l'initiative internationale Rewarding Teaching ;
- reconnaître les compétences de leadership.

Étape 6

Description

Interroger les approches développées et nouvelles en travaillant avec les évaluateurs et ceux qui sont évalués (par exemple, qui les nouvelles approches peuvent-elles discriminer, comment peuvent-elles être utilisées, quelles sont les conséquences involontaires potentielles).

Outils / options à considérer

- Prendre en compte le cadre Scope pour l'évaluation de la recherche (« Start, context, options, probe, evaluate ») d'Inorms (Réseau international des sociétés de gestion de la recherche)

Étape 7

Description

Mettre en œuvre les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux conformément aux principes et engagements ; envisager la sensibilisation, les récompenses, les politiques, la formation, l'infrastructure et le renforcement des capacités et inclure la collecte de données pour soutenir le suivi, l'évaluation et l'apprentissage mutuel.

Outils / options à considérer

- Mettre en place des programmes de formation

Étape 8

Étape 8

Description

Évaluer les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux.

Outils / options à considérer

- Prendre en compte le cadre Scope pour l'évaluation de la recherche (« Start, context, options, probe, evaluate ») d'Inorms (Réseau international des sociétés de gestion de la recherche)

Étape 9

Description

Partager les données / informations, participer à l'apprentissage mutuel au sein et au-delà de la coalition, en s'appuyant sur les mécanismes développés par la coalition.

Outils / options à considérer

- Créer des consortiums nationaux d'évaluation de la recherche, prendre en compte les consortiums nationaux existants pour réformer l'évaluation responsable : en Finlande, en Norvège et aux Pays-Bas.

Étape 10

Description

2027 : les premières dates de l'agenda de cet accord

Se coordonner avec d'autres organisations au niveau national et international, et promouvoir la coordination et l'harmonisation internationales.

Outils / options à considérer

- Encourager un débat international sur la valorisation et les récompenses.

Engagements fondamentaux et autres en plan d'action avec des étapes définies, et le fait de leur exécution sera suivi par la coalition de l'accord.

Étape 11

Description

Continuer à faire évoluer les critères, outils et processus d'évaluation en fonction des enseignements tirés de ses propres évaluations et de celles des autres.

Outils / options à considérer

- S'engager dans la recherche sur la recherche.

Un lancement des signatures en septembre 2022

« La collecte des signatures de l'accord sera lancée vers la fin du mois de septembre 2022 », indique le document de présentation accompagnant l'accord.

Qui peut signer ?

« Les signataires de l'accord et les membres de la coalition devraient être des organisations à but non lucratif impliquées dans l'évaluation de la recherche, typiquement :

- des organisations publiques ou privées de financement de la recherche ;
- des organisations d'exécution de la recherche, y compris des universités, des centres de recherche, des infrastructures de recherche ;
- des autorités ou agences nationales/régionales qui mettent en œuvre une certaine forme d'évaluation de la recherche ;
- des associations de financeurs de la recherche ;
- des associations d'exécution de la recherche ;
- des sociétés savantes et des associations de chercheurs ; et d'autres organisations pertinentes.

Les organisations sans personnalité juridique pourront également signer l'accord et rejoindre la coalition. Les organisations à but non lu-

cratif intéressées du monde entier peuvent signer la convention et participer à la coalition. L'accord et la coalition ne sont pas ouverts aux personnes individuelles. Cependant, des mécanismes d'implication des individus et notamment des chercheurs seront prévus par la coalition. »

Quels sont les critères d'adhésion à la coalition et qui les vérifiera ?

« Pour rejoindre la coalition, les organisations doivent avoir signé l'accord par l'intermédiaire d'un représentant autorisé, ne pas avoir de but lucratif et être impliquées dans l'évaluation de la recherche.

Jusqu'à la première réunion de l'assemblée générale de la coalition (l'"Assemblée constitutive"), le respect de ces critères sera vérifié par le secrétariat intérimaire formé par :

- Science Europe,
- l'EUA
- et la Commission européenne

et approuvé par les présidents intérimaires (Science Europe et l'EUA).

A partir de l'Assemblée constitutive, cela sera vérifié par le secrétariat de la coalition et approuvé par le comité directeur élu de la coalition. »

« Faciliter la réforme à travers un processus itératif »

Selon l'accord, la coalition :

- **permettra aux signataires de tester différentes approches** tout en évitant les contradictions entre les pratiques d'évaluation ;
- **facilitera l'échange d'informations et l'apprentissage mutuel**, et permettra l'accès aux outils, réseaux et groupes de travail afin que les décisions puissent être fondées sur des preuves, et que ceux qui sont actuellement moins avancés dans leur parcours de réforme puissent bénéficier des bonnes pratiques établies et renforcer rapidement leurs capacités ;
- **permettra aux signataires de développer, piloter et mettre en œuvre, individuellement ou collectivement, des critères, outils et processus d'évaluation**, tout en évitant les contradictions entre les systèmes, types et objectifs d'évaluation, grâce à un dialogue continu ;
- **n'a pas pour objectif de bouleverser les pratiques existantes du jour au lendemain**, mais de faciliter la réforme à travers un processus itératif qui laisse place à divers points de départ et approches.

Une « assemblée constitutive » fin 2022

L'"Assemblée constitutive" est la première réunion de l'assemblée générale des membres de la coalition.

Les objectifs suivants doivent être atteints au cours de cette première réunion :

- adoption du document général de gouvernance ;
- adoption de la procédure d'élection des membres du comité directeur ;
- élection des membres du comité directeur ;
- élection du président de la Coalition ;
- décision sur la ou les organisations qui accueilleront le secrétariat de la coalition ;
- discussion et adoption potentielle du règlement intérieur des groupes de travail ;
- adoption du premier budget de la coalition.

Elle est prévue pour la fin 2022.